

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS PROFESSIONNELLES

(U21, U22, U23, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

COMPÉTENCES		U 21	U 22	U 23	U 31	U 32	U 33
C1	1 – Collecter et gérer des informations		X				
	2 – Repérer les caractéristiques stylistiques et esthétiques d'un ouvrage	X					
	3 – Repérer les caractéristiques techniques d'un ouvrage		X				
	4 – Rendre compte				X		
C2	1 – Etudier un dossier			X			
	2 – Traduire graphiquement des intentions esthétiques		X				
	3 – Proposer des matériaux, matériels et outillages			X			
	4 – Préparer une activité					X	
	5 – Établir un devis			X			
	6 – Produire des documents			X			
	7 – Préparer le travail d'organisation et de réalisation du pilotage					X	
	8 – Organiser et gérer un parc à matériaux				X		
	9 – Identifier les risques et proposer des mesures adaptées				X		
C3	1 – Piloter une ligne ou un système de production						X
	2 – Réaliser manuellement un ouvrage simple en roche naturelle						X
	3 – Finaliser manuellement des parties complexes d'un ouvrage en roche naturelle						X
	4 – Utiliser un échafaudage				X		
	5 – Appliquer et faire appliquer les mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail				X		
C4	1 – Effectuer le suivi et le contrôle d'activités				X		
	2 – Effectuer le suivi et le contrôle des ouvrages				X		
	3 – Assurer la maintenance de premier niveau				X		
	4 – Participer à la réception des travaux				X		
	5 – Traiter les déchets et protéger l'environnement				X		

UNITE U.21 HISTOIRE DE L'ART ET DE L'ARCHITECTURE (EPREUVE E.21)

• Contenu

Cette unité recouvre la compétence exigée du titulaire de la spécialité "Métiers et Arts de la Pierre" de baccalauréat professionnel pour effectuer l'analyse esthétique, stylistique et contextuelle d'une architecture existante ou en projet :

C1.2	Repérer les caractéristiques stylistiques et esthétiques d'un ouvrage
-------------	---

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau d'étude, chantier.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent à la tâche de l'activité Étude et développement du projet.

Fonction : REALISATION A1 : ETUDE ET DEVELOPPEMENT DU PROJET	
T 3	Analyser le contexte (architectural, de situation, d'utilisation...)

UNITE U.22 ANALYSE D'UN PROJET (EPREUVE E.22)

• Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité "Métiers et Arts de la Pierre" de baccalauréat professionnel pour effectuer l'analyse technique, réglementaire, esthétique et budgétaire d'un projet lié aux arts de la pierre et proposer des solutions techniques adaptées:

C1.1	Collecter et gérer des informations
C1.3	Repérer les caractéristiques techniques d'un ouvrage
C2.2	Traduire graphiquement des intentions esthétiques

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

Au sein du bureau d'études de l'entreprise.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité d'étude du projet :

Fonction : REALISATION A1 : ETUDE ET DEVELOPPEMENT DU PROJET	
T1	Collecter des informations, les ressources nécessaires au projet
T3	Analyser le contexte (architectural, de situation, d'utilisation...)
T4	Participer à la conception d'une partie d'un ouvrage Rechercher des solutions techniques, stylistiques et esthétiques
T5	Rechercher, conseiller et proposer des matériaux appropriés
T6	S'assurer de la faisabilité du projet
T8	Effectuer une présentation du projet (orale, croquis, dessin, maquette, impression 3D, rendu)

UNITE U.23 PREPARATION D'UNE FABRICATION OU D'UNE MISE EN ŒUVRE (EPREUVE E .23)

• Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « Métiers et Arts de la Pierre » de baccalauréat professionnel pour prévoir le lancement des commandes et fabrications et planifier les activités de mise en œuvre sur chantier nécessaires à la réalisation d'un projet :

C2.1	Etudier un dossier
C2.3	Proposer des matériaux, matériels et outillages
C2.5	Etablir un devis
C2.6	Produire des documents

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise à l'atelier et sur chantier.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'étude du projet, de la planification prévisionnelle et la préparation de la fabrication et de la mise en œuvre :

Fonction : REALISATION A2 PREPARATION et PLANIFICATION DE LA REALISATION: - à l'atelier - au bureau - sur chantier	
T1	Dessiner un élément, un ouvrage 2D. Modéliser un élément, un ouvrage 3D
T2	Créer les séquences d'usinages
T3	Créer et valider un process d'usinage
T4	Organiser et gérer un parc à matériaux (approvisionnement, chutes, produits finis, déchets...)
T6	Organiser et planifier la fabrication sur une ligne de production conventionnelle ou numérique (main d'œuvre, matériel, matériaux...)
T7	Organiser et planifier la mise en œuvre (main d'œuvre, matériel, matériaux...)
T9	Préparer une installation de chantier
T10	Organiser la mise en œuvre d'un revêtement pelliculaire

UNITE U.31 REALISATION ET SUIVI DES OUVRAGES EN ENTREPRISE (EPREUVE E .31)

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « Métiers et Arts de la Pierre » de baccalauréat professionnel pour des activités d'étude et de développement de projets, de préparation et de planification, de réalisation, de suivi et de contrôle, d'application des règles d'hygiène de santé et sécurité et d'environnement et de communication.

C1.4	Rendre compte
C2.8	Organiser et gérer un parc à matériaux
C2.9	Identifier les risques et proposer les mesures adaptées
C3.4	Utiliser un échafaudage
C3.5	Appliquer et faire appliquer les mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail
C4.1	Effectuer le suivi et le contrôle d'activités
C4.2	Effectuer le suivi et le contrôle des ouvrages
C4.3	Assurer la maintenance de premier niveau
C4.4	Participer à la réception des travaux
C4.5	Traiter les déchets et protéger l'environnement

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel :**

Au sein de l'entreprise et sur le chantier

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités suivantes :

Fonction : REALISATION A1 - Etude et développement du projet	
T8	Effectuer une présentation du projet (orale, croquis, dessin, maquette, impression 3D, rendu)
Fonction : REALISATION A2 – Préparation et planification de la réalisation	
T4	Organiser et gérer un parc à matériaux (approvisionnement, chutes, produits finis, déchets...)
Fonction : REALISATION: A4 : Suivi et contrôle	
T1	Contrôler et optimiser les séquences d'usinage et d'un procédé de fabrication
T3	Contrôler et suivre la production
T4	Assister aux réunions de chantier
T5	Préparer et assister à la réception des travaux
Fonction : REALISATION: A5 : Appliquer et faire appliquer des règles d'hygiène , de santé, de sécurité et d'environnement	
T1	Identifier les risques liés à l'intervention et à son environnement
T3	Accompagner le personnel dans la mise en œuvre de nouvelles procédures (hygiène, santé, sécurité, environnement)
Fonction : REALISATION A6 - Communication	
T1	Rendre compte
T2	Communiquer avec les acteurs du projet (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, sous-traitants, fournisseurs, ...)
T3	Participer à la promotion du projet et de l'entreprise
T4	Participer au tutorat d'un stagiaire

UNITE U.32 PREPARATION D'UNE ACTIVITE DE REALISATION (EPREUVE E.32)

• Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité "Métiers et Arts de la Pierre" de baccalauréat professionnel pour conduire l'ensemble des opérations d'étude de réalisation, de fabrication et de prototypage d'ouvrages en atelier.

C2.4	Préparer une activité
C2.7	Préparer le travail d'organisation et de réalisation du pilotage

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

En bureau d'étude, au sein de l'entreprise ...

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités suivantes :

Fonction : REALISATION A2 – Préparation planification de la réalisation	
T1	Dessiner un élément, un ouvrage 2D, modéliser un élément, un ouvrage 3D
T2	Créer des séquences d'usinages
T3	Créer et valider un processus d'usinage
T6	Organiser et planifier la fabrication sur une ligne de production conventionnelle ou numérique (Main d'œuvre, matériel, matériaux, ...)
T7	Organiser et planifier la mise en œuvre (Main d'œuvre, matériel, matériaux, ...)
T10	Organiser la mise en œuvre d'un revêtement pelliculaire

UNITE U.33 CONDUITE D'UNE LIGNE DE PRODUCTION (EPREUVE E.33)

PROTOTYPAGE ET REALISATION

• Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire de la spécialité « Métiers et Arts de la Pierre » de baccalauréat professionnel pour conduire les opérations de fabrication et de prototypage en différents matériaux.

C3.1	Piloter une ligne ou un système de production
C3.2	Réaliser manuellement un ouvrage simple en roche naturelle
C3.3	Finaliser manuellement des parties complexes d'un ouvrage en roche naturelle

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

En atelier, en centre de formation ou en entreprise

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de fabrication d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Fonction : REALISATION A3 - Réalisation	
T1	Piloter une ligne de production (sciages primaire et secondaire, ébauche d'un usinage, façonnage, traitement de surface, finition et conditionnement)
T2	Finaliser manuellement un ouvrage simple en roche naturelle
T3	Finaliser manuellement des parties complexes d'un ouvrage en roche naturelle (Amortis, retours, arrêts de moulures, finitions,...)

UNITÉS CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Unité (U.11, épreuve E.11) : Mathématiques

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle est constituée des éléments définis pour le groupement B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009.

Unité (U.12, épreuve E.12) : Sciences physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

- CME 6 Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?
- CME 7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?
- SL 5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

Unité (U.34, épreuve E.34) : Économie – gestion

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.35, épreuve E.35) : Prévention – Santé - Environnement

L'unité englobe l'ensemble des connaissances et capacités mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.4, épreuve E.4) : Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.51, épreuve E.51) : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.52, épreuve E.52) : Histoire, géographie et éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.6, épreuve E.6) : Arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.7, épreuve E.7) : Éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unités facultatives

(UF1- épreuve EF1) / (UF2 - épreuve EF2)

Unité (UF1 - épreuve EF1) : Unité facultative de langue vivante

L'épreuve attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 10 février 2009.

Unité (UF2- épreuve EF2) : Unité facultative de mobilité

Cette unité vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.